

## Compte rendu de séance

### Séance du 20 Février 2014

L' an 2014 et le 20 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de CHAILLEUX Marie-Christine Maire

**Présents** : Mme CHAILLEUX Marie-Christine, Maire, Mmes :MARTINEAU Yvette, MOUSSET Ghyslaine, NIEPCERON Marinette, SECHET Nathalie, MM : CHATAIGNER Michel, HAMARD Mickael, JOURDAIN Philippe, RANNOU Mickael, THÉROUIN Jean

**Excusés** :Mme DEHOUX Marie-Aude, M. GUERINEAU Jean-Pierre

**Absents** :Mme BRUNET Catherine

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 11/02/2014

**Date d'affichage** : 12/02/2014

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture de La Flèche

le : 24/02/2014

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOUSSET Ghyslaine

### **Objet(s) des délibérations**

#### **SUBVENTIONS 2014**

réf : 20-02-2014-01

Après en avoir discuté, le Conseil décide d'augmenter de 1,5 % les subventions pour 2014 et d'en modifier quelques unes, soit :

1 - Bailleul Sports	1.242,93 €
2 - Harmonie Le Bailleul - Villaines	1102,51 €
3 - Coopérative scolaire	738,08 €
4 - Comice Agricole Malicorne	753,60 €
5 - Comité des Fêtes ( 14 juillet )	368,50 €
6 - Amicale de l'école	319,00 €
7 - Familles Rurales	189,08 €
8 - Groupe Théâtral	189,08 €
9 - Association gymnastique	189,08 €
10 - Chorale « Les Voix de l'Argance »	189,08 €
11 - Comité des Fêtes	189,08 €
12 - Société de Boules de l'Union	189,08 €
13 - UNC - AFN - ACPG	189,08 €
14 - Club des Aînés ruraux	189,08 €
15 - AM STRAM GRAM	189,08 €
16 - C.C.A.S	150,50 €
17 - Aide à Domicile en milieu Rural Malicorne	116,75 €
18 - Croix Rouge	116,75 €

19 - Association Parents d'élèves du Collège Malicorne	50,43 €
20 - A.F.M. - Téléthon	40,72 €
21 - Ligue contre le Cancer Le Mans	35,30 €
22- Association don du sang Sablé sur Sarthe	35,30 €
23 - Comité d'embellissement Rural Malicorne	33,37 €
24 - Prévention Routière Le Mans	24,24 €
25 - Infirmes Moteurs Cérébraux I.M.C.	24,24 €
26- Adapei Le Mans	17,85 €
27- MFR Coulans sur Gée (1 élève)	17,85 €
28- MFR Bernay en Champagne (1 élève)	17,85 €
29-MFR Verneil le Chetif (1 élève)	17,85 €
30-Chambre des metiers de la Sarthe (1 élève)	17,85 €
31- BTP CFA (1 élève)	17,85 €
32- MFR Orée de Bercé (1 élève)	17,85 €

### **TRAVAUX ATELIER MUNICIPAL**

réf : 20-02-2014-02

Madame Le Maire présente 2 devis d'Aurélien LANGEVIN concernant la construction de vestiaires à l'atelier communal pour un montant total de 6 600,45€. Le Conseil Municipal accepte ces devis.

### **DEVIS RELIURE REGISTRES ETAT CIVIL**

réf : 20-02-2014-03

Madame Le Maire présente des devis pour la reliure des registres d'Etat-Civil, Après concertation, le Conseil Municipal retient le devis de l'Atelier GOURDELIER de Le Mans pour un montant de 450€.

### **DEVIS REMPLACEMENT PNEUS TRACTEUR**

réf : 20-02-2014-04

Madame Le Maire présente un devis de la SARL Didier ROBLES, à Mayenne pour le remplacement des pneus du tracteur pour un montant de 501,50€. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

### **DEVIS BUT TERRAIN FOOT**

réf : 20-02-2014-05

Madame Le Maire présente le devis d'Intersport de Sablé sur Sarthe, concernant l'achat de buts de foot. Les buts actuels n'étant plus aux normes, le Conseil Municipal accepte ce devis pour un montant de 1 777€

### **ADMISSION EN NON-VALEUR**

réf : 20-02-2014-06

Sur proposition de M. le Trésorier,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- de l'exercice 2004 pour un montant de 178,40€
- de l'exercice 2006 pour un montant de 0,30€
- de l'exercice 2009 pour un montant de 550,95€
- de l'exercice 2010 pour un montant de 301,03€
- de l'exercice 2011 pour un montant de 19,90€
- de l'exercice 2012 pour un montant de 233,86€
- de l'exercice 2013 pour un montant de 10,55€

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1294,99 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune au compte 6541

### **FRAIS DE BORNAGE ET NOTAIRE PARCELLE ZR 44**

réf : 20-02-2014-07

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite acheter une partie de la parcelle

cadastree section ZR n°44 et appartenant à la SCI PASSO en vue de créer une réserve foncière.  
Les frais d'achat et de bornage de cette parcelle seront pris en charge par la Commune.  
Mme le Maire est autorisée à signer les actes et toutes les pièces nécessaires.

#### **TARIFS PORTE MANTEAU SALLE POLYVALENTE**

réf : 20-02-2014-08

Suite à l'acquisition de nouveaux portants et de nouveaux porte manteaux, le Conseil Municipal fixe le prix des porte manteau à 2€ l'unité. Ceci sera ajouté à l'inventaire de la salle polyvalente.

#### **CONTRAT MAINTENANCE CHAUFFAGE EGLISE**

réf : 20-02-2014-09

Madame le Maire est autorisée à souscrire un contrat annuel d'entretien pour le chauffage de l'église auprès de l'entreprise DELESTRE Industrie.

#### **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 APRES LA REVISION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LE BAILLEUL**

réf : 20-02-2014-10

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.13 et R 123.20-1

VU la délibération en date du 21 février 2013 prescrivant la Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de LE BAILLEUL dont la révision n° 2 a été approuvée le 12 octobre 2006.

CONSIDERANT que le dossier a été notifié aux Personnes Publiques Associées le 11 juillet 2013 et que celles ci n'avaient émis aucune remarque au 7 novembre 2013, date de décision de la mise à la disposition du public du dossier

**VU la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU pendant une période de 48 jours, du 15 décembre 2013 au 31 janvier 2014.**

VU l'absence de réaction et l'absence de courrier

CONSIDERANT que le projet ne remet pas en cause l'économie générale du PLU de la commune

**après en avoir délibéré, décide d'approuver le Dossier de Modification simplifiée n° 1 après la révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme.**

**La présente délibération fera l'objet , conformément aux articles R 123.24 et R 123.25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans 1 journal local**

Le dossier de Modification simplifiée n° 1 après la révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de LE BAILLEUL ainsi qu'à la Sous Préfecture aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

#### **CREATION REGIE SALLE POLYVALENTE**

réf : 20-02-2014-11

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de créer une régie municipale de recettes à dater du 1er mars 2014. La demande d'avis en sera faite auprès du Trésorier de La Flèche.

Le Conseil Municipal donne délégation à Madame le Maire ou à son représentant pour signer l'acte constitutif de la régie de recettes ainsi que pour la nomination des régisseurs titulaire et intérimaire et pour toutes les pièces nécessaires.

Le régisseur titulaire percevra l'indemnité de responsabilité annuelle correspondant au montant moyen des recettes encaissées mensuellement, prévue dans l'arrêté du 3 Septembre 2001 et sera éligible à la NBI.

#### **DPU**

réf : 20-02-2014-12

1 ) Maître KLEIN, notaire à La Flèche, est chargée de la vente des parcelles AB 363 et AB 362 appartenant à Monsieur et Madame SAILLANT et a demandé si la commune désirait exercer son droit de préemption urbain.

Madame le maire, dans le cadre de sa délégation a répondu que la Commune du Bailleul ne désirait pas préempter.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Maire.

2) La SCP SERREAU-LEGUIL , notaires à Malicorne, est chargée de la vente de la parcelle Y1 30 appartenant à Monsieur CADEL et a demandé si la commune désirait exercer son droit de préemption urbain.

Madame le maire, dans le cadre de sa délégation a répondu que la Commune du Bailleul ne désirait pas préempter.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Maire.

#### **CHANGEMENT MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE**

réf : 20-02-2014-13

Madame le Maire présente les 4 devis reçus pour le changement du matériel informatique de la Mairie. Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise DELTA TECHNOLOGIES pour un montant de 4582,16€ TTC. Une consultation pour la mise en place d'une nouvelle sauvegarde a été effectuée en même temps, l'entreprise DELTA TECHNOLOGIES est aussi retenue pour un montant de 674,94€ TTC.

Mr Hamard Mickaël s'est retiré pendant les délibérations et n'a pas pris part au vote.

#### **CONVENTION UTILISATION LOCAUX ASSOCIATIONS**

réf : 20-02-2014-15

Madame Le Maire présente une convention entre la Commune et les Associations pour l'utilisation des locaux appartenant à la Commune. Après lecture, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Madame Le Maire à la signer.

#### **Questions diverses :**

#### **Complément de compte-rendu:**

Séance levée à: 23:05

En mairie, le 04/03/2014  
Le Maire  
Marie-Christine CHAILLEUX